

Département
de la Moselle

COMMUNE DE PHILIPPSBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de
Sarreguemines

Séance du 31 mars 2017

Conseillers
en fonctions : **14**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers
présents : **11**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 25 février conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1^{er}), M.WIMMERS Stéphane (2^{ème}), Mme RONSEAUX Martine (3^{ème}), M.GASSER Rémy (4^{ème}).

Les conseillers : M.RIEDINGER Luc, M.HEURTAUX Stéphane, M.RITZ Christian, Mme TOUSSAINT Véronique, Mme GEHRES Liliane, Mme LETZELTER Gréti

Absent ayant donné procuration :

- M.HAEN Jean-Michel à M.MULLER Mathieu
- Mme KLEIN Rachel à M.MONDAUD Thierry

Absent excusé :

- M.KIPFER Tanguy

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Madame TOUSSAINT Véronique

Le Maire propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Point 7 : Location de la salle l'Atelier - Ecole de Musique du Pays de Bitche

Point 8 : Location de la salle l'Atelier – Les Arts du Feu

Point 9 : Planning des activités Périscolaires

Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 février 2017.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES**POINT 1 : AFFECTATION DU RESULTAT****POINT 1.1 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION 2017
BUDGET COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2016 qui s'élève à 133 383,37 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 65 962,01 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 67 421,36 euros (1068R)

**POINT 1.2 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION 2017
- BUDGET CAMPING**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2016 qui s'élève à 154 865,25 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 132 768,17 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 22 097,08 euros (1068R)

**POINT 1.3 : AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE D'EXPLOITATION
2017 - BUDGET S.E.A**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le Compte Administratif et de Gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2016 qui s'élève à 54 992,84 euros comme suit :

- affectation à l'excédent reporté :
(report à nouveau créditeur compte 110) 54 683,04 euros (002R)
- affectation en couverture du besoin de
financement de la section d'investissement 309,80 euros (1068R)

POINT 2 : ADOPTION DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les 3 taxes locales au taux voté en 2016.

Taux voté en 2016

■ Taxe d'habitation :	8,59 %
■ Taxe foncière bâti :	9,20 %
■ Taxe foncière non bâti :	53.95 %

Vu l'avis favorable de la commission des finances en sa séance du 6 avril ;

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir pour 2017 le taux des trois taxes comme suit:

	Taux 2016	Taux 2017
■ Taxe d'habitation :	8,59 %	8.59 %
■ Taxe foncière bâti :	9,20 %	9.20 %
■ Taxe foncière non bâti :	53.95 %	53.95 %

POINT 3 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

POINT 3.1 : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération en date du 24 février 2017 adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 ;

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2017, et propose l'adoption de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif Principal de la COMMUNE pour l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	453 429,00	553 885,00
Recettes	453 429,00	553 885,00

POINT 3.2 : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2017 – CAMPING HANAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la délibération en date du 24 février 2017 adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 ;

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget CAMPING HANAU pour l'exercice 2017, et propose l'adoption de ce budget.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en sa séance du 6 avril ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif CAMPING HANAU pour l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	404 634,00	74 536,00
Recettes	404 634,00	74 536,00

POINT 3.3 : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2017 – SEA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération en date du 24 février 2017 adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 ;

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget SEA pour l'exercice 2017, et propose l'adoption de ce budget.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en sa séance du 6 avril ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif SEA pour l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	122 998,04	67 974,00
Recettes	122 998,04	67 974,00

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE JEAN-JACQUES KIEFFER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention concernant le Collège Jean-Jacques KIEFFER pour un voyage pédagogique de 4 jours en Angleterre pour un habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas octroyer de subvention.

AFFAIRES GENERALES

POINT 5 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner préalable à la cession du bien suivant :

- Terrain bâti d'une superficie totale de 666 m², cadastré section 2, parcelle 159/90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, de ne pas exercer son droit de préemption.

CAMPING

POINT 6 : TARIFS DE L'EPICERIE ET DU SNACK/BAR DU CAMPING DE L'ETANG DE HANAU – SAISON 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer des tarifs complémentaires par décision.
- de fixer les tarifs pour la saison 2017 comme suit :

Tarifs 2017		
Marchandises de type « bazar » :		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Allumettes petit format	1 petite boîte	0,25 €
Allume-feu cubes	Lot de 32 cubes	3,15 €
Charbon de bois	4 kg	7,50 €
Serviette en tulipe	33x33 100g	2,35 €
Piles R20 « Lithium »	Lot de 2	2,60 €
Piles R14 « Lithium »	Lot de 2	3,15 €
Piles R6 « Lithium »	Lot de 4	2,80 €
Cuillères à café plastique	Lot de 30	1,65 €
Gobelets plastique	Lot de 50 x 20 cl	2,15 €
Tasses plastique	Lot de 10 x 15 cl	1,65 €
Aérosol anti-rampants	400 ml	2,10 €
Aérosol anti-volants	400 ml	2,10 €
Filtres à café	40 filtres	1,15 €
Timbre rouge	l'unité	0,85 €
Timbre bleu international	l'unité	1,10 €
Carte postale	l'unité	0,80 €
Film étirable	30 m	1,75 €
Papier aluminium	30 m	3,50 €

Marchandises de type « épicerie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Café soluble	25x2g	2,10 €
Café moulu	250 g	3,00 €
Café moulu en dosettes « Espresso »	36 dosettes	4,10 €
Céréale crousti pétale	375g	2,20 €
Sucre fin	1kg	1,75 €
Sucre morceaux	500 g	1,35 €
Cacao maigre en poudre sucré	450 g	2,35 €
Infusion verveine menthe 25 sachets	0,40 g	1,50 €
Confiture élodie	370 g	2,00 €
Gehres confiture	220 g	2,80 €
Miel	250 g	2,80 €
Pâte à tartiner	400 g	2,10 €
Farine	1 kg	1,65 €
Riz	4 x125 g	1,45 €
Huile tournesol	1l	1,85 €
Vinaigre	1l	1,45 €
Sel fin	250 g	1,20 €
Poivre blanc	48 g	2,75 €
Cornichons amora croq vert	250 g	2,40 €
Ketchup	280 g	1,50 €

Mayonnaise	235gr	2,35 €
Sauce tomate cuisinée	190 g	1,10 €
Coulis de tomates	Lot de 2 x 200 g	1,35 €
Haricots verts	850 ml	1,15 €
Petit pois/carottes	850 ml	1,15 €
Champignons	425 ml	0,95 €
Raviolis bœuf	800 g	2,10 €
Cassoulet	840 g	2,25 €
Moutarde forte	195 g	0,95 €
Spaghettis	500 g	1,10 €
Torsades	500 g	1,25 €
Pain de mie	500 g	0,95 €
Pain de mie complet	500 g	1,35 €

Marchandises de type « pain frais et viennoiserie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Baguette	250 g	1,00 €
Pointue	250 g	1,10 €
Croissant nature		0,95 €
Croissant chocolat		1,00 €
Croissant amande		1,00 €
Pain long et court		1,60 €
Bretzel cuit		1,05 €

Marchandises de type « gâteaux secs et confiserie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Petit brun extra	Lot de 2 x 300 g	1,60 €
La barquette 3 chatons	120 g	1,40 €
Prince choco	300 g	1,50 €
Génoise	150 g	1,20 €
M et M's	225 g	2,55 €
Mikado chocolat lait	90gr	1,50 €
Bonbon Haribo	Unité	0,05 €
Sucette Chupa Tubo.	Unité	0,25 €
Malabar	Unité	0,15 €

Marchandises de type « boissons à emporter »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Ice tea pêche	1,5 l	1,80 €
Look morito	1,5 l	1,80 €
Limonade	1,5 l	1,80 €
Jus d'orange 100% PJ	1l	2,20 €
Coca	1,5L	2,00 €
Eau gazeuse	1L	1,50 €
Eau plate	1L	1,50 €

Bière beckers	0,50cl	1,50 €
Vin rouge côte du Rhône	0,75cl	3,30 €
Vin blanc riesling	0,75cl	5,40 €
Vin rosé côte de Provence	0,75cl	4,05 €
Crémant clairette de Die brut	0,75cl	7,60 €
Sirop grenadine	bt 1L	2,55 €
Sirop menthe	bt 1L	2,55 €
Sirop citron	bt 1L	2,55 €
Boissons non alcoolisées	33cl	1,50 €

Marchandises de type « charcuterie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Jambon blanc cuit 4 tranches	200gr	2,40 €
Jambon cru fumé au feu de hêtre	200gr	2,35 €
Salami danois 20 trch	200gr	1,05 €
Saucisson sec long	250gr	3,30 €
Saucisse de Lyon (2x7trch)	250gr	1,90 €
Saucisse de jambon (2x7trch)	250gr	1,90 €
Poulet rôti à emporter	1kg	9,00 €

Marchandises de type « desserts »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Eclair	unité	2,10 €
Tartelette chocolat	unité	2,15 €
Tartelette normande	unité	2,15 €
Muffin's tulipe chocolat	unité	1,60 €

Marchandises de type « crèmerie »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Vache qui rit	200 g	1,85 €
Fromage de Hollande	200gr en tranches	2,15 €
Camembert	250gr	1,65 €
Printendre ail et fines herbes	150gr	1,70 €
Fromage râpé	150gr	1,55 €
Brie	200gr	1,60 €
Œufs frais	L'unité	0,20 €
Beurre	250gr	1,75 €
Crème fraiche uht 12 %	Lot de 3*20cl	2,10 €
Lait ½ écrémé	1L	1,05 €
Lait chocolaté	1L	1,85 €
Yaourts velouté nature	Lot de 4*125gr	0,55 €
Panier de yoplait	Lot de 4*125gr	1,20 €
Compotes	Lot de 4*100gr	1,50 €

Crème dessert choco ou vanille	Lot de 4*115 gr	1,20 €
--------------------------------	-----------------	--------

Marchandises de type « hygiène »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Papier W.C	Lot de 6 rlt	2,30 €
Papier WC	1 rouleau	0,40 €
Liquide vaisselle	500ml	2,25 €
Eponges végétales	Lot de 3	1,35 €
Essuie tout	Lot de 2rlt	3,70 €
Lessive poudre	350gr	2,00 €
Assouplissant	750ml	2,60 €
Sacs poubelle	20x50L	1,50 €
Mouchoirs en papier	Le paquet	0,20 €
Serviette hygiénique normal	X 14	2,25 €
Tampons	x32	3,00 €
Shampooing pomme	400ml	2,60 €
Gel douche vanille	300 ml	1,50 €
Dentifrice «teraxyl»	75ml	2,50 €
Brosse à dent médium « Luparex »	1	2,10 €

Marchandises de type « salés »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
Sticks	300gr	2,30 €
Assortiment peppi's	80gr	1,30 €
Chips	350gr	2,20 €
Chips	Lot de 6x30gr	1,85 €
Cacahuette	220 g	1,40 €
Curly	90gr	1,10 €

Marchandises de type « glaces »		
Produit	Conditionnement	Prix de vente TTC
I choc	90 ml	2,00 €
I choc	120 ml	2,00 €
Cônes croquante sensation	120 ml	1,70 €
Cônes daim	110 ml	2,40 €
Pusch-up	90 ml	2,00 €
Pusch-up	80 ml	2,00 €
Batonnet Astérix	75 ml	1,20 €
Batonnet Astérix paf	75 ml	1,60 €
Oasis so pop	65 ml	1,20 €
Squeeze up	110 ml	1,45 €
Boule de glace	1boule	1,00 €

Marchandises de type « restauration rapide »		
Produits	Conditionnement	Prix de vente TTC
Portion de frites	portion	1,90 €
Cheese + frites	unité	4,00 €
Nuggets frites (5)	unité	3,70 €
Flambée	unité	5,20 €
Pizza royale,4 fromage etc	unité	6,50 €
Baguette hot dog	unité	3,30 €
Pizza baguette	unité	3,00 €
Pizza nomade	unité	3,50 €
Boeuf bourguignon	unité	6,00 €
Assiette du jour	unité	9,00 €
½ poulet frites	unité	7,50 €

Marchandises de type « boissons à consommer sur place »		
Produits	Conditionnement	Prix de vente TTC
Café expresso	portion	1,30 €
Café rallongé	unité	1,50 €
Thé et tisanes	unité	1,30 €
Chocolat	unité	1,80 €
Café au lait	unité	1,80 €
Bière desprésados 33 cl	unité	3,30 €
Bière pression 25 cl	unité	2,30 €
Bière canette bouteille 33cl	unité	2,60 €
Panaché 25 cl	unité	2,20 €
Picon Bière 25 cl	unité	2,90 €
Picon canette 33 cl	unité	3,10 €
Martini 4 cl	unité	2,90 €
Whisky, Ricard 2 cl	unité	2,90 €
Boissons non alcoolisées 33cl (coca, oasis etc...)	unité	2,00 €
Apfel schorle 50 cl	unité	2,20 €
Smoothies 25 cl 100g	unité	2,20 €
Sirop à l'eau 25cl	unité	1,20 €
Jus de fruits 25 cl	unité	2,00 €
Eau plate/gazeuse 50cl	unité	2,00 €
¼ Côte du Rhône	unité	3,50 €
Rosé 37,5 cl	unité	5,00 €

DIVERS

POINT 7 : LOCATION DE LA SALLE L'ATELIER - ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE BITCHE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Ecole de Musique du Pays de Bitche utilise régulièrement la salle l'Atelier afin d'y organiser des concerts.

Il propose à l'assemblée de faire bénéficier l'Ecole de Musique du Pays de Bitche de la gratuité de location. Seuls les frais relatifs aux charges d'eau, de chauffage et d'électricité seront facturés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de faire bénéficier l'Ecole de Musique du Pays de Bitche de la gratuité de location. Seuls les frais relatifs aux charges d'eau, de chauffage et d'électricité seront facturés.

POINT 8 : LOCATION DE LA SALLE L'ATELIER – LES ARTS DU FEU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association « Les Arts du Feu » utilise régulièrement la salle l'Atelier afin d'y organiser une exposition annuelle.

Il propose à l'assemblée de faire bénéficier l'Association « Les Arts du Feu » des tarifs « Association Philippsbourgeoise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de faire bénéficier l'Association « Les Arts du Feu » des tarifs « Association Philippsbourgeoise ».

POINT 9 : PLANNING DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire cède la parole à Rémy GASSER, Adjoint délégué, pour présenter à l'Assemblée le planning des activités périscolaires soumis à la commission « affaires scolaires, périscolaires et sociales »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** :

- d'approuver le planning des activités périscolaires tel que soumis à la commission « affaires scolaires, périscolaire et sociales » ;
- dit que les dépenses sont inscrites au Budget primitif 2017 ;
- charge le Maire de signer tous documents utiles à l'exécution de ce planning.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Original signé

Mathieu MULLER

Philippsbourg, le 5 avril 2017.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 6 avril 2017

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal des délibérations du 24 février 2017

AFFAIRES FINANCIERES

Point n°1 : Affectation du résultat

- Point n°1.1 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2017 - Budget COMMUNE
- Point n°1.2 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2017 - Budget CAMPING
- Point n°1.3 : Affectation du résultat cumulé d'exploitation 2017 - Budget S.E.A

- Point 2 : Adoption du taux des 3 taxes locales pour l'année 2017
- Point 3 : Adoption des budgets Primitifs 2017

- Point 3.1 : Adoption budget primitif 2017 – COMMUNE
- Point 3.2 : Adoption budget primitif 2017 – CAMPING HANAU
- Point 3.3 : Adoption budget primitif 2017 – SEA

- Point 4 : Demande de subvention Collège Jean-Jacques KIEFFER

AFFAIRES GENERALES

- Point 5 : Déclaration d'intention d'aliéner

CAMPING

- Point 6 : Tarifs de l'épicerie et du snack/bar du Camping de l'étang de Hanau

DIVERS

- Point 7 : Location de la Salle l'Atelier – Ecole de Musique du Pays de BITCHE
- Point 8 : Location de la Salle l'Atelier - Les Arts du Feu
- Point 9 : Planning des activités Périscolaires